



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2016**

**DATE DE
CONVOCAATION**

12 Décembre 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
ABSENTS : 06
QUORUM : 10
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°64/2016/MT

**Création d'un poste d'Agent Territorial de Spécialisé des Ecoles Maternelles
Principal de 2ème classe**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE DECEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : Mme Marlène MONTET, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.

Délibération n°64/2016/MT
Création d'un poste d'Agent Territorial de Spécialisé des Ecoles Maternelles
Principal de 2ème classe

Dans le cadre de la réorganisation, la structuration des services communaux et afin de mieux répondre aux besoins des administrés, il convient de créer le poste suivant :

FILIERES	GRADE	EFFECTIFS
Médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	01

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser le Maire à créer un (01) poste de d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe ;
- Autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°60/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la création d'un poste d'Agent Territorial de Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **AUTORISE** le Maire à créer un (01) poste de d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe ;

